

◆ DROITS OBLIGATOIRES

- Droits d'inscription établis sur la base de l'arrêté ministériel en vigueur ET des décisions de l'établissement en matière d'exonération
- Ne sont pas concernés par le paiement de ces droits :
 - les étudiants inscrits dans le cadre d'un échange international ou de la préparation d'un double-diplôme en collaboration avec un établissement d'enseignement supérieur étranger
 - les élèves sous statut d'apprentissage

		DROITS DE SCOLARITE	
		TAUX ¹	TAUX REDUIT ²
CYCLE PREPARATOIRE - La Prépa des INP - Cycle PEIP de Polytech Grenoble	Etudiants communautaires	601 €	401 €
	Etudiants extracommunautaires	601 € ³	401 € ³
CYCLE PREPARATOIRE ESISAR	Etudiants communautaires	601 €	401 €
	Etudiants extracommunautaires	2770 €	401 € ³
LICENCE	Etudiants communautaires	170 €	113 €
	Etudiants extracommunautaires	170 € ³	113 € ³
CYCLE INGENIEUR (sauf étudiants sous statut d'apprentissage)	Etudiants communautaires	601 €	401 €
	Etudiants extracommunautaires	3770 €	401 € ³
CYCLE MASTER (sauf Masters / Ensimag : se référer au site Internet de l'école)	Etudiants communautaires	243 €	159 €
	Etudiants extracommunautaires	3770 €	159 € ³
MASTER INTERNATIONAL à frais spécifiques	Etudiants communautaires	1473 €	
	Etudiants extracommunautaires	5000 €	


¹ Le montant de 34 € affecté au Service Documentation est inclus dans les droits d'inscription

² Ce taux réduit concerne les étudiants :

- bénéficiant d'une année de césure
- inscrits simultanément à la préparation d'un double-diplôme au sein de Grenoble INP - UGA
- Dans le cas d'un double-cursus Ingénieur / Master, l'inscription en cursus Ingénieur est considérée comme inscription principale dont les droits d'inscription sont à acquitter au taux plein ; le taux réduit des droits d'inscription s'applique quant à lui au cursus Master dont l'inscription est alors réputée seconde.

³ Ce montant résulte d'une décision validée par le Conseil d'Administration (CA) de l'établissement

◆ MODALITES DE PAIEMENT

	 Inscription en ligne Uniquement par carte bancaire = CB	Inscription par correspondance ou en présentiel
Paiement au comptant	Paiement de la totalité des droits en une seule fois lors de la saisie	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Par CB ▶ Par virement ▶ En espèces si montant ≤ 300 euros ▶ Par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'Institut polytechnique de Grenoble (1 seul chèque regroupant la totalité du coût de l'inscription)
Paiement échelonné en 3 fois	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Si montant > 300 euros ▶ Au plus tard avant la date de fin des inscriptions fixée par votre école : <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} prélèvement immédiat • 2^{ème} & 3^{ème} prélèvements à 30 jours d'intervalle, de date à date 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Uniquement par CB auprès de l'Agence Comptable ▶ Si montant > 300 euros ▶ Au plus tard avant la date de fin des inscriptions fixée par votre école : <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} prélèvement immédiat • 2^{ème} & 3^{ème} prélèvements à 30 jours d'intervalle, de date à date



- ▶ l'utilisation d'une CB n'est pas illimitée. Pour chaque CB, il existe un **plafond**, c'est-à-dire un seuil de retrait ou de paiement à ne pas dépasser sur une période donnée ⇒ la vérification de ce plafond s'impose en amont du paiement du montant des droits d'inscription afin d'en éviter le blocage
- ▶ dans le cas de l'utilisation d'une "E-carte bancaire", le paiement échelonné n'est pas autorisé

Le coût de remplacement de la carte étudiant est fixé à 15,50 €
Décision n°2022-022 de l'administrateur général en date du 30/06/2022

◆ DROITS FACULTATIFS

GRENOBLE INP Alumni - Association des diplômés et des élèves de Grenoble INP _____ **19 €**

◆ Où se rendre pour payer (pendant la période des inscriptions définie par votre école) ?

	CARTE BANCAIRE	VIREMENT	ESPECES UNIQUEMENT SI MONTANT ≤ 300 €	CHEQUE BANCAIRE (COMPTE BANCAIRE EN FRANCE UNIQUEMENT - CHEQUES ETRANGERS NON AUTORISES)
Grenoble INP - Grenoble	<p>Agence Comptable de Grenoble INP 46, Avenue Félix Viallet - 38000 GRENOBLE (4^{ème} étage)</p> <p>Horaires de la caisse ↪ De septembre à décembre : Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi (Fermeture le mercredi) 09h00-12h00 / 13h00-15h30 ↪ De janvier à août : Sur RDV par mail : rdv-caisse@grenoble-inp.fr</p> <p>↘ Uniquement pour le paiement au comptant ↘ Uniquement sur présentation de l'imprimé "ETAT DES DROITS DUS" + tampon de l'école</p>	<p>RIB de Grenoble INP transmis par le Service Scolarité de l'Ecole</p>	<p>Agence Comptable de Grenoble INP 46 Avenue Félix Viallet - 38000 GRENOBLE (4^{ème} étage)</p> <p>Horaires de la caisse ↪ De septembre à décembre : Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi (Fermeture le mercredi) 09h00-12h00 / 13h00-15h30 ↪ De janvier à août : Sur RDV par mail : rdv-caisse@grenoble-inp.fr</p> <p>↘ Uniquement sur présentation de l'imprimé "ETAT DES DROITS DUS" + tampon de l'école</p>	<p>Paiement encaissé par l'école lors de l'inscription administrative</p>
Grenoble INP - Valence	<p>Esisar / Service Scolarité 50 rue Barthélémy de Laffemas 26000 VALENCE</p> <p>Horaires de la caisse Du lundi au vendredi 8h30- 12h30 / 13h15-17h00 (sauf le mercredi après-midi)</p> <p>↘ Uniquement pour le paiement au comptant</p>		<p>Esisar / Service Scolarité 50 rue Barthélémy de Laffemas 26000 VALENCE</p> <p>Horaires de la caisse Du lundi au vendredi 8h30- 12h30 / 13h15-17h00 (sauf le mercredi après-midi)</p>	